
[Imprimer](#)

La métropole désigne les entreprises pour la remise en état de la ZAC Plaine Saulnier

Image

Après le lancement du chantier du Centre aquatique olympique avant l'été, la métropole du Grand Paris (MGP) a attribué le marché de travaux de dépollution des sols et des eaux souterraines pour la remise en état du site de la ZAC Plaine Saulnier.

Le projet de création de cette ZAC, sous maîtrise d'ouvrage de la métropole du Grand Paris, porte sur l'aménagement d'environ 12 ha d'emprises d'un ancien site d'Engie, pour développer un programme global prévisionnel des constructions d'environ 240 000 m² de surface de plancher mixte comprenant bureaux, rez-de-chaussée actifs, logements (environ 500), équipements publics (groupe scolaire, crèche), ainsi que le Centre aquatique olympique et un pôle sportif. Un parc central d'un hectare est aussi prévu.

Image

Des bureaux et activités



Environ 500 logements



De nouveaux équipements dont un groupe scolaire



Des services et commerces dans des rez-de-chaussée animés



Programmes de la Plaine Saulnier. © MGP

La métropole du Grand Paris va conclure un accord-cadre de travaux de dépollution des sols et des eaux souterraines pour la remise en état du site de la ZAC Plaine Saulnier à Saint-Denis avec Séché

éco services, Keller fondations spéciales et Charier. Avant l'été, une mission de maîtrise d'œuvre pour les espaces publics et les infrastructures du site avait été confiée à un groupement composé d'Empreinte, de Sathy, de Igrec ingenierie, d'Aepe gingko, de Phytoconseil et d'ATM. L'équipe d'assistance à la maîtrise d'ouvrage est constituée de Leclercq associés, Plaine commune développement, Une Fabrique de la ville et Respublica.

Créer une nouvelle attractivité métropolitaine

Les objectifs fixés par la MGP pour l'aménagement de ce site sont les suivants : inscrire le site de la Plaine Saulnier dans la dynamique de mutation métropolitaine et territoriale, en lien avec la construction d'un héritage olympique durable ; contribuer à la création d'une nouvelle attractivité métropolitaine autour d'un équipement sportif de grande envergure ; bâtir un quartier mixte, ouvert à tous, alliant les différentes fonctions de la ville ; améliorer l'accessibilité du site au reste du territoire métropolitain ainsi que sa desserte interne ; préfigurer la métropole post-carbone en intégrant les défis du changement climatique aux aménagements du quartier.

En termes de calendrier, la réalisation se déroulera en deux phases : la première, d'ici à 2024, consistera à bâtir le Centre aquatique olympiques et les aménagements nécessaires aux JOP, ainsi que des premiers projets compatibles avec cette étape. La seconde, après l'événement, visera à transformer les éléments olympiques dans leur configuration héritage et à faire sortir de terre, d'ici à 2032, le reste du quartier.

[Présentation de la ZAC Plaine Saulnier](#)